



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la reprise de voiries diverses sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°081/2025 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de reprise de voiries diverses sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de reprise de voiries diverses.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 120 441,07 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 240 882,14 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux
 - d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes

- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération du Conseil Communautaire
- Annexe 3 : Plan de financement prévisionnel

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Réhabilitation Voirie**

Comme en 2024, la commune de Canéjan va engager en 2025 des travaux importants de réhabilitation de la voirie sur divers axes

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 240 882.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 120 441,07 euros

Projet n°2 Projet Reprise réseau pluvial

Les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires sont susceptibles de perturber fortement le transfert des eaux usées vers la station de traitement. Afin de limiter les perturbations, la commune prévoit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 188 942.80 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 94 471.40 euros

Projet n°3 Vidéoprotection

La commune mène depuis 2019 un projet d'installation de la vidéoprotection sur son territoire.

Ce système de vidéoprotection a pour objectif :

- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la sécurité des voies de circulation et des espaces publics fréquentés,
- la prévention des actes de délinquance, de vandalisme et d'incivilités,
- l'assistance aux forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires.

Pour mener à bien ce projet, la commune devra effectuer des travaux à la fois sur le bâtiment la voirie et sur l'installation de matériel.

Une étude a été confié au bureau d'étude ASC afin d'en déterminer les éléments juridiques, techniques mais également le cout financier.

Une copie de cette étude est jointe à la demande de fonds de concours

Date de réalisation des travaux : 2025 et 2026

Montant des travaux : 103 903.58 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 :

49 706.29 euros

Projet n°4 Projet Aménagement de la place de la libération

La place de la libération est au cœur du centre bourg. Elle accueille tous les jours de nombreux citoyens, notamment les utilisateurs de la ludothèque. Les aménagements de la pergola du centre-bourg sont destinés à recréer une zone d'ombre dans le lieu particulièrement apprécié des Canéjanais.

Dans le détail, il s'agit de la réalisation et installation d'une grande pergola, ainsi que de bacs aux pieds de la structure, qui accueillent désormais des plantes grimpantes.

Cette nouvelle place sera également agrémentée d'une grande table et de bancs pour tous les personnes âgées et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'entretien de cet espace, le choix a été fait en faveur d'un revêtement en copeaux de bois, avec une résine infiltrante sous la table et les bancs.

À terme, des modules d'activité physique intergénérationnels (pédaliers) seront intégrés au niveau des bancs situés à proximité.

En complément et à l'automne est prévue la plantation de 6 tilleuls pour apporter de la végétalisation.



Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 25 858.34 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 12 929.17 euros

Projet n°5 Assainissement

Dans une démarche de gestion durable et préventive de son patrimoine public, la commune s'est engagée à mener chaque année des opérations de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Ces interventions régulières visent à maintenir la performance des ouvrages, à réduire les risques de dysfonctionnements ou de pollutions, et à assurer la conformité du réseau avec les exigences réglementaires. Cette programmation pluriannuelle permet également d'optimiser les investissements, de prolonger la durée de vie des infrastructures et de garantir un service public fiable et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant 2025, la commune a mené des travaux sur son réseau situé Allée de la Forêt

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 69 904.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 34 952.07 euros

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

N° 081/2025

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : RÉVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept novembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le trois novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, M. CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, LALANDE, GRENOUILLEAU, SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, M. LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD et GREVEREND.

PROCURATION : M. KADIONIK à M. PROUILHAC, Mme FAUQUEMBERGUE à Mme HANRAS, Mme MARCHAND à Mme BOUTER, M. MARTY à M. LALANDE.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et BOUYÉ.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.212223,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2025/2/7 en date du 8 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT la délibération n° 052/2025 en date du 22 septembre 2025 portant sur les demandes de la Commune de Canéjan au titre des fonds de concours 2025,

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments financiers apportés sur le dossier de la vidéoprotection,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la sollicitation à la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde (CCJEB) pour le financement par fonds de concours les investissements 2025 de la manière suivante :

Projet Reprise voiries diverses

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	240 882.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	240 882.14 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	188 942.80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471.40 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471.40 €	50%
TOTAL		TOTAL	188 942.80 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

Projet Vidéoprotection

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	103 903.58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706.29 €	48%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197.29 €	52%
TOTAL		TOTAL	103 903.58 €	

Projet Création espace végétalisé place de la Libération

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	25 858.34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929.17 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929.17 €	50%
TOTAL		TOTAL	25 858.34 €	

Projet Réseau assainissement 2025

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	69 904.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	69 904.14 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde pour une modification des financements par fonds de concours des investissements 2025 mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

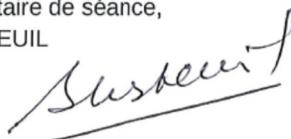
Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 18 novembre 2025

Le Maire,
B. GARRIGOU



 A blue ink signature of the name B. Gasteuil.

Le secrétaire de séance,
B. GASTEUIL


 A blue ink signature of the name B. Gasteuil.

ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

Projet place libération

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	25 858,34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929,17 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929,17 € 50,00 %
TOTAL	25 858,34 €	TOTAL	25 858,34 €

Projet Reprise voirie

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	240 882,14	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441,07 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441,07 € 50,00 %
TOTAL	240 882,14 €	TOTAL	240 882,14 €

Projet vidéoprotection

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	103 903,58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706,29 € 47,84 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197,29 € 52,16 %
TOTAL	103 903,58 €	TOTAL	103 903,58 €

Projet Reprise réseau pluvial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	188 942,80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471,40 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471,40 € 50,00 %
TOTAL	188 942,80 €	TOTAL	188 942,80 €

Projet Reprise Assainissement

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	69 904,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952,07 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952,07 € 50,00 %
TOTAL	69 904,14 €	TOTAL	69 904,14 €

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la reprise du réseau pluvial sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°081/2025 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de reprise du réseau pluvial sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de reprise du réseau pluvial.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 94 471,40 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 188 942,80 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération du Conseil Municipal
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Réhabilitation Voirie**

Comme en 2024, la commune de Canéjan va engager en 2025 des travaux importants de réhabilitation de la voirie sur divers axes

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 240 882.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 120 441,07 euros

Projet n°2 Projet Reprise réseau pluvial

Les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires sont susceptibles de perturber fortement le transfert des eaux usées vers la station de traitement. Afin de limiter les perturbations, la commune prévoit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 188 942,80 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 94 471.40 euros

Projet n°3 Vidéoprotection

La commune mène depuis 2019 un projet d'installation de la vidéoprotection sur son territoire.

Ce système de vidéoprotection a pour objectif :

- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la sécurité des voies de circulation et des espaces publics fréquentés,
- la prévention des actes de délinquance, de vandalisme et d'incivilités,
- l'assistance aux forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires.

Pour mener à bien ce projet, la commune devra effectuer des travaux à la fois sur le bâtiment la voirie et sur l'installation de matériel.

Une étude a été confié au bureau d'étude ASC afin d'en déterminer les éléments juridiques, techniques mais également le cout financier.

Une copie de cette étude est jointe à la demande de fonds de concours

Date de réalisation des travaux : 2025 et 2026

Montant des travaux : 103 903.58 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 :

49 706.29 euros

Projet n°4 Projet Aménagement de la place de la libération

La place de la libération est au cœur du centre bourg. Elle accueille tous les jours de nombreux citoyens, notamment les utilisateurs de la ludothèque. Les aménagements de la pergola du centre-bourg sont destinés à recréer une zone d'ombre dans le lieu particulièrement apprécié des Canéjanais.

Dans le détail, il s'agit de la réalisation et installation d'une grande pergola, ainsi que de bacs aux pieds de la structure, qui accueillent désormais des plantes grimpantes.

Cette nouvelle place sera également agrémentée d'une grande table et de bancs pour tous les personnes âgées et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'entretien de cet espace, le choix a été fait en faveur d'un revêtement en copeaux de bois, avec une résine infiltrante sous la table et les bancs.

À terme, des modules d'activité physique intergénérationnels (pédaliers) seront intégrés au niveau des bancs situés à proximité.

En complément et à l'automne est prévue la plantation de 6 tilleuls pour apporter de la végétalisation.



Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 25 858.34 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 12 929.17 euros

Projet n°5 Assainissement

Dans une démarche de gestion durable et préventive de son patrimoine public, la commune s'est engagée à mener chaque année des opérations de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Ces interventions régulières visent à maintenir la performance des ouvrages, à réduire les risques de dysfonctionnements ou de pollutions, et à assurer la conformité du réseau avec les exigences réglementaires. Cette programmation pluriannuelle permet également d'optimiser les investissements, de prolonger la durée de vie des infrastructures et de garantir un service public fiable et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant 2025, la commune a mené des travaux sur son réseau situé Allée de la Forêt

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 69 904.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 34 952.07 euros

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

MAIRIE DE CANÉJAN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

N° 081/2025

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : RÉVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 **Présents** : 22 **Votants** : 26

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept novembre à 19 heures,
 Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le trois novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, M. CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, LALANDE, GRENOUILLEAU, SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, M. LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD et GREVEREND.

PROCURATION : M. KADIONIK à M. PROUILHAC, Mme FAUQUEMBERGUE à Mme HANRAS, Mme MARCHAND à Mme BOUTER, M. MARTY à M. LALANDE.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et BOUYÉ.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.212223,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2025/2/7 en date du 8 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT la délibération n° 052/2025 en date du 22 septembre 2025 portant sur les demandes de la Commune de Canéjan au titre des fonds de concours 2025,

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments financiers apportés sur le dossier de la vidéoprotection,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la sollicitation à la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde (CCJEB) pour le financement par fonds de concours les investissements 2025 de la manière suivante :

Projet Reprise voiries diverses

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	240 882.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	240 882.14 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	188 942.80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471.40 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471.40 €	50%
TOTAL		TOTAL	188 942.80 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

Projet Vidéoprotection

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	103 903.58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706.29 €	48%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197.29 €	52%
TOTAL		TOTAL	103 903.58 €	

Projet Création espace végétalisé place de la Libération

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	25 858.34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929.17 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929.17 €	50%
TOTAL		TOTAL	25 858.34 €	

Projet Réseau assainissement 2025

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	69 904.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	69 904.14 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

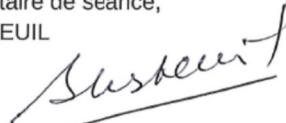
- de solliciter la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde pour une modification des financements par fonds de concours des investissements 2025 mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 18 novembre 2025

Le Maire,
B. GARRIGOU




Le secrétaire de séance,
B. GASTEUIL



ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

Projet place libération

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	25 858,34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929,17 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929,17 € 50,00 %
TOTAL	25 858,34 €	TOTAL	25 858,34 €

Projet Reprise voirie

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	240 882,14	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441,07 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441,07 € 50,00 %
TOTAL	240 882,14 €	TOTAL	240 882,14 €

Projet vidéoprotection

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	103 903,58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706,29 € 47,84 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197,29 € 52,16 %
TOTAL	103 903,58 €	TOTAL	103 903,58 €

Projet Reprise réseau pluvial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	188 942,80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471,40 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471,40 € 50,00 %
TOTAL	188 942,80 €	TOTAL	188 942,80 €

Projet Reprise Assainissement

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	69 904,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952,07 € 50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952,07 € 50,00 %
TOTAL	69 904,14 €	TOTAL	69 904,14 €

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la Vidéoprotection sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°081/2025 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de Vidéoprotection sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de Vidéoprotection.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 49 706,29 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 103 903,58 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Décision municipale
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Réhabilitation Voirie**

Comme en 2024, la commune de Canéjan va engager en 2025 des travaux importants de réhabilitation de la voirie sur divers axes

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 240 882.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 120 441,07 euros

Projet n°2 Projet Reprise réseau pluvial

Les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires sont susceptibles de perturber fortement le transfert des eaux usées vers la station de traitement. Afin de limiter les perturbations, la commune prévoit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 188 942.80 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 94 471.40 euros

Projet n°3 Vidéoprotection

La commune mène depuis 2019 un projet d'installation de la vidéoprotection sur son territoire.

Ce système de vidéoprotection a pour objectif :

- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la sécurité des voies de circulation et des espaces publics fréquentés,
- la prévention des actes de délinquance, de vandalisme et d'incivilités,
- l'assistance aux forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires.

Pour mener à bien ce projet, la commune devra effectuer des travaux à la fois sur le bâtiment la voirie et sur l'installation de matériel.

Une étude a été confié au bureau d'étude ASC afin d'en déterminer les éléments juridiques, techniques mais également le cout financier.

Une copie de cette étude est jointe à la demande de fonds de concours

Date de réalisation des travaux : 2025 et 2026

Montant des travaux : 103 903.58 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 :
49 706.29 euros

Projet n°4 Projet Aménagement de la place de la libération

La place de la libération est au cœur du centre bourg. Elle accueille tous les jours de nombreux citoyens, notamment les utilisateurs de la ludothèque. Les aménagements de la pergola du centre-bourg sont destinés à recréer une zone d'ombre dans le lieu particulièrement apprécié des Canéjanais.

Dans le détail, il s'agit de la réalisation et installation d'une grande pergola, ainsi que de bacs aux pieds de la structure, qui accueillent désormais des plantes grimpantes.

Cette nouvelle place sera également agrémentée d'une grande table et de bancs pour tous les personnes âgées et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'entretien de cet espace, le choix a été fait en faveur d'un revêtement en copeaux de bois, avec une résine infiltrante sous la table et les bancs.

À terme, des modules d'activité physique intergénérationnels (pédaliers) seront intégrés au niveau des bancs situés à proximité.

En complément et à l'automne est prévue la plantation de 6 tilleuls pour apporter de la végétalisation.



Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 25 858.34 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 12 929.17 euros

Projet n°5 Assainissement

Dans une démarche de gestion durable et préventive de son patrimoine public, la commune s'est engagée à mener chaque année des opérations de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Ces interventions régulières visent à maintenir la performance des ouvrages, à réduire les risques de dysfonctionnements ou de pollutions, et à assurer la conformité du réseau avec les exigences réglementaires. Cette programmation pluriannuelle permet également d'optimiser les investissements, de prolonger la durée de vie des infrastructures et de garantir un service public fiable et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant 2025, la commune a mené des travaux sur son réseau situé Allée de la Forêt

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 69 904.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 34 952.07 euros

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE



MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

N° 081/2025

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : RÉVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 **Présents** : 22 **Votants** : 26

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept novembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le trois novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, M. CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, LALANDE, GRENOUILLEAU, SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, M. LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD et GREVEREND.

PROCURATION : M. KADIONIK à M. PROUILHAC, Mme FAUQUEMBERGUE à Mme HANRAS, Mme MARCHAND à Mme BOUTER, M. MARTY à M. LALANDE.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et BOUYÉ.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.212223,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2025/2/7 en date du 8 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT la délibération n° 052/2025 en date du 22 septembre 2025 portant sur les demandes de la Commune de Canéjan au titre des fonds de concours 2025,

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments financiers apportés sur le dossier de la vidéoprotection,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la sollicitation à la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde (CCJEB) pour le financement par fonds de concours les investissements 2025 de la manière suivante :

Projet Reprise voiries diverses

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	240 882.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	240 882.14 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	188 942.80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471.40 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471.40 €	50%
TOTAL		TOTAL	188 942.80 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

Projet Vidéoprotection

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	103 903.58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706.29 €	48%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197.29 €	52%
TOTAL		TOTAL	103 903.58 €	

Projet Création espace végétalisé place de la Libération

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	25 858.34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929.17 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929.17 €	50%
TOTAL		TOTAL	25 858.34 €	

Projet Réseau assainissement 2025

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	69 904.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	69 904.14 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

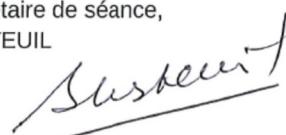
- de solliciter la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde pour une modification des financements par fonds de concours des investissements 2025 mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 18 novembre 2025

Le Maire,
B. GARRIGOU




Le secrétaire de séance,
B. GASTEUIL



ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

Projet place libération

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	25 858,34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929,17 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929,17 €	50,00 %
TOTAL	25 858,34 €	TOTAL	25 858,34 €	

Projet Reprise voirie

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	240 882,14	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441,07 €	50,00 %
TOTAL	240 882,14 €	TOTAL	240 882,14 €	

Projet vidéoprotection

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	103 903,58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706,29 €	47,84 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197,29 €	52,16 %
TOTAL	103 903,58 €	TOTAL	103 903,58 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	188 942,80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471,40 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471,40 €	50,00 %
TOTAL	188 942,80 €	TOTAL	188 942,80 €	

Projet Reprise Assainissement

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	69 904,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952,07 €	50,00 %
TOTAL	69 904,14 €	TOTAL	69 904,14 €	

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de création d'un espace végétalisé sis place de la Libération sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°081/2025 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de création d'un espace végétalisé sis place de la Libération sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de création d'un espace végétalisé sis place de la Libération.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 12 929,17 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 25 858,34 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération du Conseil Municipal
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Réhabilitation Voirie**

Comme en 2024, la commune de Canéjan va engager en 2025 des travaux importants de réhabilitation de la voirie sur divers axes

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 240 882.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 120 441,07 euros

Projet n°2 Projet Reprise réseau pluvial

Les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires sont susceptibles de perturber fortement le transfert des eaux usées vers la station de traitement. Afin de limiter les perturbations, la commune prévoit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 188 942,80 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 94 471.40 euros

Projet n°3 Vidéoprotection

La commune mène depuis 2019 un projet d'installation de la vidéoprotection sur son territoire.

Ce système de vidéoprotection a pour objectif :

- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la sécurité des voies de circulation et des espaces publics fréquentés,
- la prévention des actes de délinquance, de vandalisme et d'incivilités,
- l'assistance aux forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires.

Pour mener à bien ce projet, la commune devra effectuer des travaux à la fois sur le bâtiment la voirie et sur l'installation de matériel.

Une étude a été confié au bureau d'étude ASC afin d'en déterminer les éléments juridiques, techniques mais également le cout financier.

Une copie de cette étude est jointe à la demande de fonds de concours

Date de réalisation des travaux : 2025 et 2026

Montant des travaux : 103 903.58 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 :
49 706.29 euros

Projet n°4 Projet Aménagement de la place de la libération

La place de la libération est au cœur du centre bourg. Elle accueille tous les jours de nombreux citoyens, notamment les utilisateurs de la ludothèque. Les aménagements de la pergola du centre-bourg sont destinés à recréer une zone d'ombre dans le lieu particulièrement apprécié des Canéjanais.

Dans le détail, il s'agit de la réalisation et installation d'une grande pergola, ainsi que de bacs aux pieds de la structure, qui accueillent désormais des plantes grimpantes.

Cette nouvelle place sera également agrémentée d'une grande table et de bancs pour tous les personnes âgés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'entretien de cet espace, le choix a été fait en faveur d'un revêtement en copeaux de bois, avec une résine infiltrante sous la table et les bancs.

À terme, des modules d'activité physique intergénérationnels (pédaliers) seront intégrés au niveau des bancs situés à proximité.

En complément et à l'automne est prévue la plantation de 6 tilleuls pour apporter de la végétalisation.



Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 25 858,34 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 12 929.17 euros

Projet n°5 Assainissement

Dans une démarche de gestion durable et préventive de son patrimoine public, la commune s'est engagée à mener chaque année des opérations de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Ces interventions régulières visent à maintenir la performance des ouvrages, à réduire les risques de dysfonctionnements ou de pollutions, et à assurer la conformité du réseau avec les exigences réglementaires. Cette programmation pluriannuelle permet également d'optimiser les investissements, de prolonger la durée de vie des infrastructures et de garantir un service public fiable et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant 2025, la commune a mené des travaux sur son réseau situé Allée de la Forêt

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 69 904.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 34 952.07 euros

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE



MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

N° 081/2025

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : RÉVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept novembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le trois novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, M. CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, LALANDE, GRENOUILLEAU, SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, M. LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD et GREVEREND.

PROCURATION : M. KADIONIK à M. PROUILHAC, Mme FAUQUEMBERGUE à Mme HANRAS, Mme MARCHAND à Mme BOUTER, M. MARTY à M. LALANDE.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et BOUYÉ.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.212223,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2025/2/7 en date du 8 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT la délibération n° 052/2025 en date du 22 septembre 2025 portant sur les demandes de la Commune de Canéjan au titre des fonds de concours 2025,

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments financiers apportés sur le dossier de la vidéoprotection,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la sollicitation à la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde (CCJEB) pour le financement par fonds de concours les investissements 2025 de la manière suivante :

Projet Reprise voiries diverses

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	240 882.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	240 882.14 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	188 942.80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471.40 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471.40 €	50%
TOTAL		TOTAL	188 942.80 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

Projet Vidéoprotection

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	103 903.58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706.29 €	48%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197.29 €	52%
TOTAL		TOTAL	103 903.58 €	

Projet Création espace végétalisé place de la Libération

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	25 858.34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929.17 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929.17 €	50%
TOTAL		TOTAL	25 858.34 €	

Projet Réseau assainissement 2025

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	69 904.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	69 904.14 €	

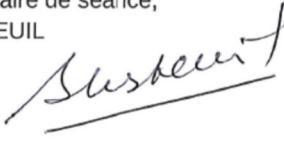
APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde pour une modification des financements par fonds de concours des investissements 2025 mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
 Fait à CANÉJAN, le 18 novembre 2025

Le Maire,
 B. GARRIGOU




 Le secrétaire de séance,
 B. GASTEUIL


ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

Projet place libération

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	25 858,34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929,17 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929,17 €	50,00 %
TOTAL	25 858,34 €	TOTAL	25 858,34 €	

Projet Reprise voirie

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	240 882,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441,07 €	50,00 %
TOTAL	240 882,14 €	TOTAL	240 882,14 €	

Projet videoprotection

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	103 903,58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706,29 €	47,84 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197,29 €	52,16 %
TOTAL	103 903,58 €	TOTAL	103 903,58 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	188 942,80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471,40 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471,40 €	50,00 %
TOTAL	188 942,80 €	TOTAL	188 942,80 €	

Projet Reprise Assainissement

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	69 904,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952,07 €	50,00 %
TOTAL	69 904,14 €	TOTAL	69 904,14 €	

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sis Allée de la Forêt sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°081/2025 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de création d'un espace végétalisé sis place de la Libération sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de création d'un espace végétalisé sis place de la Libération.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 34 952,07 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 69 904,14 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération du Conseil Municipal
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Réhabilitation Voirie**

Comme en 2024, la commune de Canéjan va engager en 2025 des travaux importants de réhabilitation de la voirie sur divers axes

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 240 882.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 120 441,07 euros

Projet n°2 Projet Reprise réseau pluvial

Les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires sont susceptibles de perturber fortement le transfert des eaux usées vers la station de traitement. Afin de limiter les perturbations, la commune prévoit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 188 942,80 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 94 471.40 euros

Projet n°3 Vidéoprotection

La commune mène depuis 2019 un projet d'installation de la vidéoprotection sur son territoire.

Ce système de vidéoprotection a pour objectif :

- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la sécurité des voies de circulation et des espaces publics fréquentés,
- la prévention des actes de délinquance, de vandalisme et d'incivilités,
- l'assistance aux forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires.

Pour mener à bien ce projet, la commune devra effectuer des travaux à la fois sur le bâtiment la voirie et sur l'installation de matériel.

Une étude a été confié au bureau d'étude ASC afin d'en déterminer les éléments juridiques, techniques mais également le cout financier.

Une copie de cette étude est jointe à la demande de fonds de concours

Date de réalisation des travaux : 2025 et 2026

Montant des travaux : 103 903.58 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 :
49 706.29 euros

Projet n°4 Projet Aménagement de la place de la libération

La place de la libération est au cœur du centre bourg. Elle accueille tous les jours de nombreux citoyens, notamment les utilisateurs de la ludothèque. Les aménagements de la pergola du centre-bourg sont destinés à recréer une zone d'ombre dans le lieu particulièrement apprécié des Canéjanais.

Dans le détail, il s'agit de la réalisation et installation d'une grande pergola, ainsi que de bacs aux pieds de la structure, qui accueillent désormais des plantes grimpantes.

Cette nouvelle place sera également agrémentée d'une grande table et de bancs pour tous les personnes âgés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'entretien de cet espace, le choix a été fait en faveur d'un revêtement en copeaux de bois, avec une résine infiltrante sous la table et les bancs.

À terme, des modules d'activité physique intergénérationnels (pédaliers) seront intégrés au niveau des bancs situés à proximité.

En complément et à l'automne est prévue la plantation de 6 tilleuls pour apporter de la végétalisation.



Date prévisionnelle des travaux : 2025

Montant prévisionnel des travaux : 25 858,34 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 12 929.17 euros

Projet n°5 Assainissement

Dans une démarche de gestion durable et préventive de son patrimoine public, la commune s'est engagée à mener chaque année des opérations de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Ces interventions régulières visent à maintenir la performance des ouvrages, à réduire les risques de dysfonctionnements ou de pollutions, et à assurer la conformité du réseau avec les exigences réglementaires. Cette programmation pluriannuelle permet également d'optimiser les investissements, de prolonger la durée de vie des infrastructures et de garantir un service public fiable et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Concernant 2025, la commune a mené des travaux sur son réseau situé Allée de la Forêt

Date de réalisation des travaux : 2025

Montant des travaux : 69 904.14 HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 34 952.07 euros

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE



MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

N° 081/2025

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : RÉVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept novembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le trois novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mme SALAÜN, M. CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, LALANDE, GRENOUILLEAU, SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, M. LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD et GREVEREND.

PROCURATION : M. KADIONIK à M. PROUILHAC, Mme FAUQUEMBERGUE à Mme HANRAS, Mme MARCHAND à Mme BOUTER, M. MARTY à M. LALANDE.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : M. MASSICAULT, Mmes MANDRON et BOUYÉ.

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.212223,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2025/2/7 en date du 8 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT la délibération n° 052/2025 en date du 22 septembre 2025 portant sur les demandes de la Commune de Canéjan au titre des fonds de concours 2025,

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments financiers apportés sur le dossier de la vidéoprotection,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la sollicitation à la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde (CCJEB) pour le financement par fonds de concours les investissements 2025 de la manière suivante :

Projet Reprise voiries diverses

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	240 882.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	240 882.14 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	188 942.80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471.40 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471.40 €	50%
TOTAL		TOTAL	188 942.80 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 033-213300908-20251117-DEL_2025_081-DE

Projet Vidéoprotection

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	103 903.58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706.29 €	48%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197.29 €	52%
TOTAL		TOTAL	103 903.58 €	

Projet Création espace végétalisé place de la Libération

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	25 858.34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929.17 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929.17 €	50%
TOTAL		TOTAL	25 858.34 €	

Projet Réseau assainissement 2025

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	69 904.14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952.07 €	50%
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952.07 €	50%
TOTAL		TOTAL	69 904.14 €	

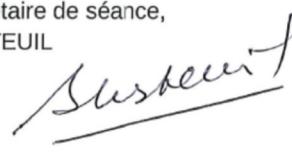
APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Commune Jalle-Eau-Bourde pour une modification des financements par fonds de concours des investissements 2025 mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
 Fait à CANÉJAN, le 18 novembre 2025

Le Maire,
 B. GARRIGOU



 Le secrétaire de séance,
 B. GASTEUIL


ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

Projet place libération

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	25 858,34 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	12 929,17 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	12 929,17 €	50,00 %
TOTAL	25 858,34 €	TOTAL	25 858,34 €	

Projet Reprise voirie

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	240 882,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	120 441,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	120 441,07 €	50,00 %
TOTAL	240 882,14 €	TOTAL	240 882,14 €	

Projet videoprotection

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	103 903,58 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	49 706,29 €	47,84 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	54 197,29 €	52,16 %
TOTAL	103 903,58 €	TOTAL	103 903,58 €	

Projet Reprise réseau pluvial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	188 942,80 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	94 471,40 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	94 471,40 €	50,00 %
TOTAL	188 942,80 €	TOTAL	188 942,80 €	

Projet Reprise Assainissement

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	69 904,14 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	34 952,07 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	34 952,07 €	50,00 %
TOTAL	69 904,14 €	TOTAL	69 904,14 €	

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de dépose et repose d'un abri de jardin au sein de l'école Carême sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par décision n°009/2025 du 21 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de dépose et repose d'un abri jardin au sein de l'école Careme sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de dépose et repose d'un abri de jardin au sein de l'école Careme.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 13 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 26 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Décision Municipale
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances***Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde****Projet n°1 Ecole Careme**

Dans un souci de sécurité et de prévention des risques au sein de l'école maternelle Maurice Carême, la commune a prévu en 2025 la dépose complète puis la reconstruction d'un abri de jardin actuellement situé dans la cour. L'ouvrage existant présente en effet des signes inquiétants de fragilité structurelle, susceptibles de conduire à un effondrement. La réalisation de cet investissement est donc indispensable pour garantir la sécurité des enfants et du personnel, tout en assurant la continuité des usages liés au stockage du matériel pédagogique et d'entretien.

Date de réalisation des travaux : 2025**Montant des travaux : 26 000 € HT****Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 13 000 €****Projet n°2 Végétalisation centre commercial**

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la commune souhaite végétaliser une partie du parking du centre commercial de la house. L'objectif est de réduire les surfaces minéralisées fortement exposées à la chaleur, de créer des îlots de fraîcheur au bénéfice des usagers et des riverains, et d'améliorer le cadre de vie en renforçant la présence de nature en cœur de bourg. Ce projet contribuera également à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la biodiversité locale, tout en valorisant un espace aujourd'hui très imperméabilisé.

Date prévisionnelle des travaux : 2025**Montant prévisionnel des travaux : 69 866,11 € HT****Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 33 875 €**

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANEJAN
DECISION DU MAIRE N° 009/2025

8.9 - Subventions accordées aux collectivités

Le Maire de la commune de CANEJAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°033/2020 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions jusqu'à 50 000 euros,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours

D E C I D E

Article 1 : de demander à la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde de lui attribuer une aide financière pour la mise en œuvre de deux projets, à savoir

-La construction d'un abri jardin à l'école carême d'un montant de 26 000,00 € HT – demande de subvention à hauteur de 13 000 € HT

-La végétalisation du centre commercial pour un montant de 69 866,11 € HT – demande de subvention à hauteur de 33 875 €

Le financement de ces 2 opérations s'établit de la manière suivante :

Projet Ecole Carême			
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Coût de l'opération	26 000,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	13 000,00 €
		Reste à charge de la commune de Canéjan	13 000,00 €
TOTAL	26 000,00 €	TOTAL	26 000,00 €

Projet végétalisation centre commercial			
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	69 866,11 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	33 875,00 €
		Reste à charge de la commune de Canéjan	35 991,11 €
TOTAL	69 866,11 €	TOTAL	69 866,11 €

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée.

Fait à CANÉJAN, le 21 novembre 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué

L. PROUILHAC



ANNEXE 3

Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025
surplus 15 %

Projet Ecole Careme		DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	26 000,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB		13 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan		13 000,00 €	50,00 %
TOTAL	26 000,00 €		TOTAL	26 000,00 €	

Projet végétalisation centre commercial		DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	69 866,11	Fonds de concours demandé à la CCJEB		33 875,00 €	48,49 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan		35 991,11 €	51,51 %
TOTAL	69 866,11 €		TOTAL	69 866,11 €	

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de végétalisation du Centre Commercial de la House sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2025/5/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par décision n°009/2025 du 21 Novembre 2025,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de végétalisation du Centre Commercial de la House sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de végétalisation du Centre Commercial de la House.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 33 875 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 69 866,11 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan et au plus tard le 31 décembre 2026. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Canéjan.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Canéjan s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Décision municipale
- Annexe 3 : Plan de financement

Fait à en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1

**Note***Date : le 18/11/2025**Emetteur : Direction des Finances****Objet : Fonds de concours 2025 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde*****Projet n°1 Ecole Careme**

Dans un souci de sécurité et de prévention des risques au sein de l'école maternelle Maurice Carême, la commune a prévu en 2025 la dépose complète puis la reconstruction d'un abri de jardin actuellement situé dans la cour. L'ouvrage existant présente en effet des signes inquiétants de fragilité structurelle, susceptibles de conduire à un effondrement. La réalisation de cet investissement est donc indispensable pour garantir la sécurité des enfants et du personnel, tout en assurant la continuité des usages liés au stockage du matériel pédagogique et d'entretien.

Date de réalisation des travaux : 2025**Montant des travaux : 26 000 € HT****Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 13 000 €****Projet n°2 Végétalisation centre commercial**

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la commune souhaite végétaliser une partie du parking du centre commercial de la house. L'objectif est de réduire les surfaces minéralisées fortement exposées à la chaleur, de créer des îlots de fraîcheur au bénéfice des usagers et des riverains, et d'améliorer le cadre de vie en renforçant la présence de nature en cœur de bourg. Ce projet contribuera également à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la biodiversité locale, tout en valorisant un espace aujourd'hui très imperméabilisé.

Date prévisionnelle des travaux : 2025**Montant prévisionnel des travaux : 69 866,11 € HT****Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2025 : 33 875 €**

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANEJAN
DECISION DU MAIRE N° 009/2025

8.9 - Subventions accordées aux collectivités

Le Maire de la commune de CANEJAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°033/2020 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions jusqu'à 50 000 euros,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours

D E C I D E

Article 1 : de demander à la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde de lui attribuer une aide financière pour la mise en œuvre de deux projets, à savoir

-La construction d'un abri jardin à l'école carême d'un montant de 26 000,00 € HT – demande de subvention à hauteur de 13 000 € HT

-La végétalisation du centre commercial pour un montant de 69 866,11 € HT – demande de subvention à hauteur de 33 875 €

Le financement de ces 2 opérations s'établit de la manière suivante :

Projet Ecole Carême			
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Coût de l'opération	26 000,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	13 000,00 €
		Reste à charge de la commune de Canéjan	13 000,00 €
TOTAL	26 000,00 €	TOTAL	26 000,00 €

Projet végétalisation centre commercial

Projet végétalisation centre commercial			
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cout de l'opération	69 866,11 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	33 875,00 €
		Reste à charge de la commune de Canéjan	35 991,11 €
TOTAL	69 866,11 €	TOTAL	69 866,11 €

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée.

Fait à CANÉJAN, le 21 novembre 2025
Pour Le Maire,
L'adjoint délégué

L. PROUILHAC



ANNEXE 3



Plan de financement prévisionnel - Fonds de concours CCJEB 2025

surplus 15 %

Projet Ecole Careme

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	26 000,00 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	13 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	13 000,00 €	50,00 %
TOTAL		TOTAL	26 000,00 €	

Projet végétalisation centre commercial

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout de l'opération	69 866,11 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	33 875,00 €	48,49 %
		Reste à charge de la commune de Canéjan	35 991,11 €	51,51 %
TOTAL		TOTAL	69 866,11 €	

Etat certifié exact et conforme

A CANEJAN, le 21/11/2025

Le Maire
Bernard GARRIGOU